

Christine FEUILLET
Place du Sucheyron
43810 ROCHE EN REGNIER

France Nature Environnement
Haute-Loire

ROCHE EN REGNIER, le 8 mars 2021

Monsieur le Président,

Je viens par la présente porter à votre connaissance les faits suivants.

Ceux-ci se sont déroulés en plusieurs étapes sur le site de l'étang de Villedieu, situé sur le territoire de la commune de ROCHE EN REGNIER, département de la Haute-Loire, région Auvergne-Rhône-Alpes.

En premier lieu, la totalité de la haie située sur la digue de l'étang a été coupée. Elle se composait principalement de noisetiers et de quelques buissons de mûres. Elle abritait, outre de nombreux oiseaux, une multitude de petits animaux.

Mardi 2 mars, l'individu qui avait détruit la haie s'est mis en devoir de la faire brûler, assistée en cela par un second quidam.

Je tairais pour l'instant le nom des deux protagonistes qui ont été vus à l'oeuvre par un voisin.

Je crois savoir que le brûlage des déchets verts est interdit par la Préfecture de la Haute-Loire.

Comment ces deux personnages peuvent ils l'ignorer ?

Le plus grave, c'est que le bois pas encore sec ne brûlant pas, le feu a été attisé par l'apport de plusieurs pneus encore montés sur jantes.

Comment faire brûler des pneus quand ils ne sont pas chauds ? Il faut d'abord les monter en température (peut-être à l'aide de produits pétroliers (essence – gasoil – huile de vidange) ???

Un beau cocktail bien polluant.

Il en découle :

Emanations de fumées noires et toxiques. Ecoulement de matières polluantes dans l'étang et le ruisseau d'évacuation qui rejoint une rivière de première catégorie.

Abandon sur place de jantes calcinées, de fils de fer composant la carcasse des pneumatiques brûlés, pierres composant la digue noircies pour plusieurs années.

Aujourd'hui, pour masquer leur oeuvre, les protagonistes ont répandus une couche de copeaux de bois sur la digue maculée.

En grattant un peu les copeaux, on retrouve le sol noirci. Une forte odeur de gasoil s'émane un peu partout.

Il subsiste par endroit, des morceaux de carcasse de pneus. Les jantes ont été enlevées.

A l'heure où le respect de la nature est de plus en plus à l'ordre du jour, comment de tels individus peuvent ils opérer en toute impunité.

La mairie, propriétaire de l'étang est forcément au courant des faits.

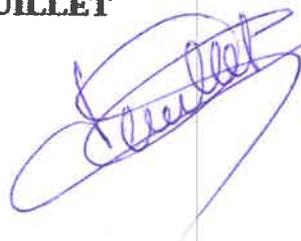
L'association qui gère l'étang avait inscrit dans ses statuts « *« Sauvegarde de la zone humide et protection de la faune et de la flore qui l'entourent »* ». Ceux-ci auraient ils changé ?

On est bien loin de tout cela.

Que diraient les moines qui avaient créer l'étang il y a plusieurs siècles s'ils le voyaient aujourd'hui ?

Souhaitant que cet appel au secours attire toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes très sincères salutations.

Christine FEUILLET



Pièces jointes :

Photos de l'étang et de ses abords.

Destinataires du présent courrier :

Madame la Ministre de la Transition Ecologique.

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire.

Ligue de Protection des Oiseaux Haute-Loire

Fédération de la Haute-Loire de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique.

Association Roche Environnement.











